

Annexe 5-1

Tarifs du Vaisseau

Tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2020

I - TARIFS D'ENTREE HORS TARIFICATIONS PREVUES PAR LES AUTRES PARAGRAPHES

Tarifs d'entrée pendant les heures d'ouverture habituelles (non soumis à TVA) et de prévente, à l'exclusion d'autres offres payantes.

Entrée individuelle	Enfant Tarif habituel	7,00 €	De 3 à 18 ans inclus
	Enfant Tarif ayant droit carte « CEZAM » ou « CE+ Services » ou « CNAS » ou « INTER CEA »	6,00 €	
	Enfant Tarif spécial « Strasbourg Pass Junior »	3,50 €	
	Enfant Tarif entrée à partir de 16h30 (en dehors des périodes des petites vacances scolaires de la Zone B)	3,50 €	
	Adulte Tarif habituel	8,00 €	A partir de 18 ans révolus
	Adulte Tarif titulaire ou ayant droit carte « CEZAM » ou « CE+ Services » ou « CNAS » ou « INTER CEA »	6,00 €	
	Adulte Tarif spécial « Strasbourg Pass »	4,00 €	
	Adulte Tarif entrée à partir de 16h30 (en dehors des périodes des petites vacances scolaires de la Zone B)	4,00 €	
	Tarif réduit senior sur présentation d'un justificatif	4,00 €	A partir de 65 ans
	Tarif réduit publics issus du champ social sur présentation d'un justificatif	3,00 €	BRSA, DE, PH
	Personnel du Département du Bas-Rhin sur présentation d'un justificatif professionnel du Conseil départemental + pièce d'identité	4,00 €	Par personne
	Tarif réduit périodes creuses ¹ (selon la fréquentation sur décision de la direction)	3,50 €	appliqué <u>uniquement</u> aux enfants
	Lors d'une opération promotionnelle collective et/ou partenariale annoncée préalablement	6,00 €	Par personne
	Pour tout billet arrivé à échéance, acheté en caisse au Vaisseau il y a moins d'un an (NB : hors vente en ligne, hors prévente)	3,00 €	Par billet

¹ L'application des périodes creuses se fera en fonction de la météo, une communication via le site internet sera faite 48h avant.

Groupe	Tarif groupe d'au moins 10 personnes et 5 personnes en situation de handicap	3,00 €	Par membre du groupe
	Tarif activité encadrée scolaires	2,00 €	Par élève ou enfant membre du groupe
	Accompagnateurs de professionnels du tourisme	6,00 €	Par personne
	Tarif réduit groupe « publics issus du champ social »	3,00 €	Par personne sur justificatif
Prestation activité	Supplément atelier médiation et atelier parent-enfant	6,00 €	Par personne
	Tarif activité seule atelier médiation et atelier parent-enfant	6,00 €	Par personne
Offre	Pour les ayant droit « INFOBAUM » : une entrée individuelle (enfant ou adulte) offerte pour deux entrées (enfant ou adulte) achetées. <i>Offre non cumulative (y compris pour le tarif après 16h30) et valable hors groupes</i>		
Accès	Pass'Alsace : Accès sur présentation du Pass'Alsace selon les conditions générales d'utilisation et la convention		Par personne

Tarif familial journée	Tarif de base : 4 personnes	25,00 €	Même définition « Enfant » et « Adulte » que ci-dessus. Mêmes droits d'accès que ceux du billet de base.
	Personne supplémentaire, dans la limite de 3	6,00 €	
Abonnement annuel (carte avec photo, valable 1 an de date à date)	Tarif Abonnement initial 4 personnes	100,00 €	
	Tarif Abonnement 4 personnes avec reconduction	95,00 €	
	Personne supplémentaire, dans la limite de 3	20,00 €	
Abonnement annuel (carte avec photo, valable 1 an de date à date)	Tarif de base : 2 personnes, dont une permanente	60,00 €	La personne permanente est un enfant de 2 à 18 ans révolus.
	Tarif Abonnement avec reconduction	55,00 €	
	Personne supplémentaire	6,00 €	Tarif appliqué par entrée
Opération spéciale souscription ou reconduction d'un abonnement annuel (enfant ou famille)	Des opérations spéciales peuvent être proposées (par exemple lors de la fête de la science) afin d'augmenter significativement les ventes dans le cas d'une première souscription ou d'un renouvellement d'abonnement : - soit un bon cadeau de 10 € en boutique, - soit une remise de 10 € sur le tarif de l'abonnement, qui se substitue à la remise de 5 € en billetterie sur la reconduction d'un abonnement annuel.		

Les billets d'entrée non contractuels ne sont plus valables à partir du 01/01/2020.

	Conseiller Départemental du Bas-Rhin.	
Gratuité de visite (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)	Enfant âgé de moins de 3 ans.	
	Tout enfant (âgé de 3 à 18 ans inclus) venant en visite au Vaisseau dans les sept jours incluant et suivant sa date d'anniversaire (valable une fois par an, sur présentation d'une pièce d'identité). Si la date d'anniversaire coïncide avec la période de fermeture annuelle, la gratuité est accordée durant la première semaine de réouverture.	
	Chauffeur de car d'un groupe en visite au Vaisseau.	
	Détenteur d'une contremarque gracieuse du Vaisseau.	
	Journaliste sur présentation de la carte de presse.	
	Professionnel du tourisme sur présentation d'un justificatif.	
	Accompagnateur d'un groupe ayant préalablement réservé, dans la limite du ratio d'encadrement des groupes applicable au Vaisseau.	
	Enseignant : 1 visite gratuite préparatoire accordée pour une visite en groupe scolaire réservée, en dehors de la visite avec la classe.	
	Accompagnateur d'une personne en situation de handicap.	
	Abonné bénéficiant de la gratuité.	
	Abonnement : 1 invité le samedi.	
	Tout visiteur individuel lors des journées « Fête de la Science » organisées par le Vaisseau.	
	Educateur, personnel enseignant et éducatif des centres sociaux et médicaux sociaux	
Attribution de billets gratuits pour achat en grand nombre, à l'exclusion des revendeurs éditant leurs propres bons d'échange, vouchers ou billets.	Quantité achetée	Nombre de billets offerts
	De 100 à 199	2
	De 200 à 499	5
	De 500 à 999	15
	A partir de 1.000	35

Dans le but de stimuler les préventes de billets d'entrée, par dérogation aux attributions du tableau précédent, les conditions **d'offre spéciale** ci-dessous peuvent être pratiquées, lors de salon des comités d'entreprise ou autre moment de promotion auprès de cette cible :

Quantité achetée	Nombre de billets offerts
De 50 à 99	2
De 100 à 199	5
De 200 à 299	15
De 300 à 399	30
De 400 à 499	40
A partir de 500	50

En outre, des **événements exceptionnels** peuvent être proposés par le Vaisseau. Le prix d'entrée peut-être majoré au prorata du coup de l'évènement.

Le Vaisseau a la possibilité d'appliquer les offres promotionnelles dans ses points de vente physiques ou numériques (vente en ligne), simultanément ou exclusivement.

Les **billets pré vendus expédiés par la voie postale** donnent lieu à une refacturation tenant compte des frais postaux, établie comme suit en fonction du nombre de billets expédiés en lettre ou paquet recommandés avec accusé de réception :

Quantité achetée	Tarif pour envoi vers la France	Tarif pour envoi vers l'Allemagne
De 1 à 50	5,35 €	selon devis
De 51 à 100	6,50 €	selon devis
De 101 à 250	7,65 €	selon devis
De 251 à 500	8,75 €	selon devis
De 501 à 1000	selon devis	selon devis
Au-delà de 1000	selon devis	selon devis

Dès lors qu'un billet est vendu à un revendeur (service de billetterie conventionné, partenaire touristique, ...) ce dernier peut facturer au client final une **commission** sans que le prix TTC supporté par ce client excède le prix de l'entrée individuelle adulte fixé ci-dessus.

=====

II- TARIFS DES PRESTATIONS CULTURELS

Tarif de stage (payable dès la réservation)		
Stage de 1 jour	Organisé avec goûter inclus	23 € TTC 30 € TTC
	Organisé sans goûter	18 € TTC 25 € TTC

III - TARIF DE LA FORMULE ANNIVERSAIRE

ACTIVITE « ANNIVERSAIRE » Groupe composé au minimum de 8 enfants dont l'enfant dont c'est l'anniversaire et accompagné par au moins un adulte.	Formule anniversaire	
	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
Par participant	15,05 €	18 €

Les entrées pour deux adultes accompagnateurs et l'enfant fêtant son anniversaire sont offertes.

Lorsque l'offre anniversaire ci-dessus est complétée par des prestations externes, le prix facturé au client est celui du prestataire, majoré de 15%.

IV - MODALITES DE TARIFICATION DES PRODUITS VENDUS EN BOUTIQUE :

- A) Conformément à la délibération ad hoc, en lien avec les services de la paierie départementale, le Vaisseau peut mettre en vente sans frais supplémentaires pour le client final, des **chèques cadeau d'une valeur faciale de 5, 10 et 20 €**. Ces chèques ont une durée de validité limitée. Ils permettent à son porteur de payer tout ou partie d'achats effectués exclusivement à la boutique du Vaisseau pour une valeur strictement équivalente à la somme des valeurs faciales présentées. Si le montant de l'achat est inférieur à celui des valeurs faciales remises en échange, aucun remboursement ne peut intervenir. Par dérogation au principe du prix d'achat de chèques cadeau strictement identique aux valeurs faciales, une remise est accordée en cas d'achat important de chèques cadeau comme suit :

Valeur totale de chèques cadeau achetés	Remise accordée
De 300 à 500 €	3 %
De 501 à 800 €	5 %
De 801 à 1.000 €	8 %
Plus de 1.000 €	10 %

- B) Les prix de vente des produits et prestations offerts à la vente par la boutique sont établis de la manière suivante :
- une **mercuriale des prix hors taxes des services et produits vendus** est soumise à la validation de l'Assemblée plénière du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour l'année antérieure ;
 - ces prix de vente hors taxes peuvent, si nécessaire, être ajustés par le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ou par toute personne ayant obtenu délégation à cet effet, dans la limite d'un coefficient de **25 par rapport au coût d'achat H.T.** ;
 - pour les **produits et services nouvellement offerts à la vente**, le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en fixe provisoirement le prix dans les mêmes limites et conditions que celles énoncées ci-dessus ;
 - lors de chacune de ses sessions budgétaires se rapportant à un budget primitif, le Conseil Départemental du Bas-Rhin est tenu informé des décisions prises dans le cadre de ce dispositif, notamment en étant destinataire d'un état reprenant l'ensemble des produits et services revendus ainsi que leur coût initial et le prix final.

Le prix de vente défini tel qu'indiqué ci-dessus ne peut être inférieur au prix d'achat effectif, excepté dans les cas énoncés aux alinéas suivants :

- a) Par analogie avec les termes du code de commerce (art. L. 442-4), il est possible de déroger à la limite inférieure du prix d'achat effectif dans les cas suivants :
- produit dont la vente présente un caractère saisonnier marqué, pendant la période terminale de la saison des ventes et l'intervalle compris entre deux saisons de vente ;
 - produit qui ne répond plus à la demande générale en raison de l'évolution de la mode ou de l'apparition de perfectionnements techniques ;
 - produit dont le réapprovisionnement à l'identique s'effectue à la baisse, le prix d'achat effectif initial étant alors remplacé par le prix résultant de la nouvelle facture d'achat ;
 - produit soldé mentionné à l'article L. 310-3 dudit code.

- b) Réduction appliquée sur la base d'une carte de fidélité « Boutique Vaisseau » :

A l'exception des livres dont le prix de vente est fixé par une réglementation spécifique et des articles vendus à un prix promotionnel, sur présentation de sa carte de fidélité le client cumule des points à raison de 1 point pour 5,00 € d'achat TTC. Lorsque le nombre de points cumulés s'élève à 20, une remise de 10 % est pratiquée sur le montant de l'achat suivant (hors livres).

- c) Réduction appliquée sur la base d'achats simultanés supérieurs ou égaux à 300 € TTC :

A l'exception des livres dont le prix de vente est fixé par une réglementation spécifique et des articles vendus à un prix promotionnel, une remise est accordée au client en cas d'achats importants simultanés, selon le barème ci-dessous :

Valeur totale d'achats TTC	Remise accordée
De 300 à 500 €	3 %
De 501 à 800 €	5 %
De 801 à 1.000 €	8 %
Plus de 1.000 €	10 %

d) Remise pour les salariés du Conseil Départemental du Bas Rhin :

Une remise de 10% est accordée aux personnels et élus du Département du Bas-Rhin sur le montant des achats dans la boutique du Vaisseau, hors livres et promotions en cours, sur présentation de la carte personnelle établie par le Département.

=====

V - MODALITES DE TARIFICATION DES PRODUITS VENDUS EN CAFETERIA :

Les prix de vente des produits et prestations offerts à la vente par la cafétéria sont établis de la manière suivante :

- une **mercuriale des prix hors taxes des services et produits vendus** est soumise à la validation de l'Assemblée plénière du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour l'année antérieure ;
- ces prix de vente hors taxes peuvent, si nécessaire, être **ajustés** par le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ou par toute personne ayant obtenu délégation à cet effet, dans la limite d'un coefficient de **25 par rapport au coût d'achat H.T.** ;
- pour les **produits et services nouvellement offerts à la vente**, le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en fixe provisoirement le prix dans les mêmes limites et conditions que celles énoncées ci-dessus ;
- lors de chacune de ses sessions budgétaires se rapportant à un budget primitif, le Conseil Départemental du Bas -Rhin est tenu informé des décisions prises dans le cadre de ce dispositif, notamment en étant destinataire d'un état reprenant l'ensemble des produits et services revendus ainsi que leur coût initial et le prix final.

Cas particuliers :

- lorsqu'un produit connaît une date limite de consommation proche il peut être pratiqué une remise de 30 % sur le prix calculé comme exposé plus haut ;
- lorsque des denrées sont périssables dans les 48 heures qui suivent leur fabrication elles peuvent être mises en vente à prix coûtant au cours des deux dernières heures d'ouverture de la cafétéria qui précèdent les jour et horaire de péremption ;
- dans le cas où un produit hors carte alimentaire est associé à un menu, le prix de vente est égal au prix de la formule menu auquel est ajouté le coût réel de l'objet ajouté ;
- sur présentation de la carte de fidélité « Cafétéria – Vaisseau » valable les jours d'ouverture de la cafétéria, tout client ayant acheté au moins 10 menus adulte se voit offrir 1 menu adulte.

=====

**VI – TARIFS DES PRODUITS COMESTIBLES VENDUS PAR LE BIAIS DE
 DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES :**

Produits vendus par le biais d'un distributeur automatique			
Type de produit	Exemple	Tarif public TTC	Tarif pour les personnels
Boisson chaude servie en gobelet	Boissons chaudes, potage, ...	De 1,20 € à 2,00 €	De 0,35 € à 0,60 €
Boisson fraîche	Boite de 33 cl (sodas et assimilés)	De 1,50 € à 2,50 €	De 0,90 € à 1,50 €
	Bouteille 50 cl et 1l		
Denrées alimentaires	Barres céréalières ou chocolatées, madeleines, bonbons, ...	De 1,20 € à 1,80 €	De 0,70 € à 1,40 €
	Sandwiches	3,20 €	2,50 €

§ VII-A) Tarification des locations d'espaces

Toute heure entamée est due, quelle que soit la prestation.

Les tarifs au forfait comprennent : le montage et démontage, le nettoyage et le VP selon les espaces.

Lors d'une location d'espace(s) durant les heures d'ouverture habituelles au public du Vaisseau, ce dernier peut, dans la mesure de ses capacités d'accueil, proposer durant les heures de location l'accès aux expositions à titre gracieux.

Dans le cas inverse l'accès aux expositions se fait selon les conditions tarifaires réservées à tout groupe constitué comme exposé au § 1.

Espace	Conditions	Tarif HT
Auditorium	Location demi-journée (Tarif pour une utilisation non technique de l'auditorium)	1 000,00 € (1 200,00 € TTC)
	Location journée (Tarif pour une utilisation non technique de l'auditorium)	1 750,00 € (2 100,00 € TTC)
	Supplément technique appliqué si utilisation audio/vidéo/informatique, en sus de la tarification horaire	150,00 € (180,00 € TTC)
	Location boîtier Powervote (Forfait)	500,00 € (600,00 € TTC)
	Tarif boîtier cassé	55,00 € (66,00 € TTC)
	Forfait conception powerpoint Powervote	150,00 € (180,00 € TTC)
	Système traduction multicanal (forfait journalier)	600,00 € (720,00 € TTC)
Hall (Espace Information)	Forfait de Location 3 h	666,67 € (800,00 € TTC)
	Heure supplémentaire au-delà des 3 heures	191,67 € (230,00 € TTC)
Espace Accueil	Location horaire	166,67 € (200,00 € TTC)
Alcôves	Location demi-journée	208,33 € (250,00 € TTC)
	Location journée	416,67 € (500,00 € TTC)
Salle des 1000 Miettes	Location horaire	166,67 € (200,00 € TTC)
	Forfait location 2h	416,67 € (500,00 € TTC)
Parking (Utilisation autre que	Location horaire jour et nuit.	50,00 € (60,00 € TTC)
Atelier 1 / 2	Location demi-journée	208,33 € (250,00 € TTC)
	Location journée	416,67 € (500,00 € TTC)

Salle des Souris	Location demi-journée	375,00 € (450,00 € TTC)
	Location journée	583,33 € (700,00 € TTC)
Atelier Nature	Location demi-journée	208,33 € (250,00 € TTC)
	Location journée	416,67 € (500,00 € TTC)
Parvis (pour utilisation dans le cadre d'une exposition)	Location horaire jour et nuit. (Tarif horaire de charges de base compris)	50,00 € (60,00 € TTC)
Tarif montage/démontage à appliquer indépendamment du tarif horaire de location, lorsque le client ou le prestataire externe immobilise une ou plusieurs salle(s) dans le cadre de la préparation et de la désinstallation de sa location d'espaces.		
Prestation	Conditions	Tarif HT
Montage/démontage jour	Par heure de 08h00 à 22h00	37,49 € (45,00 € TTC)
Montage/démontage nuit	Par heure de 22h00 à 08h00	74,99 € (90,00 € TTC)

VI - TARIFS D'ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS TYPE « NUIT AU VAISSEAU » : 18 €

VII – MODALITES DE TARIFICATION DES LOCATIONS D'ESPACES ET D'ÉLÉMENTS :

VII-A) Mises à disposition gratuites d'espaces

- es demandes de mise à disposition gratuite ne peuvent obtenir une réponse favorable durant les périodes d'activité commerciale importante, à savoir au cours des mois de mars, novembre et décembre L
- es frais de personnel strictement affectés à une manifestation seront systématiquement facturés, en différenciant l'intervention de jour de celle en soirée. L
- n forfait de frais de gestion d'un montant de 83,61 € HT (100 € TTC) est appliqué pour toute mise à disposition d'espace. Il est annulé pour toute opération nécessitant des prestations supplémentaires non offertes par le Conseil Départemental (exemple : offre alimentaire, équipement particulier,...) dont le chiffre d'affaire atteint ou excède 1 500 € TTC. U

§ VII-C) Tarification des accès aux expositions en-dehors des heures et/ou jours d'ouverture au public (en sus ou non d'une location d'espace(s) définie ci-dessus)			
Espace	Conditions	Tarif forfaitaire HT	Heure supplémentaire au-delà de 2h00
Les expositions	Tarif de base pour un accès aux expositions d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.	1 333,33 € (1 600,00 € TTC)	541,66 € (650,00 € TTC)
1 seule zone exposition	Tarif de base pour un accès aux expositions d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.	541,65 € (650,00 € TTC)	249,96 € (300,00 € TTC)
Jardin seul	Tarif de base pour un accès au jardin d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.	750,00 € (900,00 € TTC)	270 ,83 € (325,00 € TTC)
Terrasse	Tarif de base pour un accès à la Terrasse d'une durée de 3h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.	666,67 € (800,00 € TTC)	191,67 € (230,00 € TTC)

§ VII-D) PRESTATIONS ANNEXES A LA LOCATION D'ESPACES Pour toute prestation ou acquisition non réalisée directement par le Vaisseau pour son propre compte ni par ses propres moyens (ex : gardiennage, nettoyage, traiteur, sonorisation, ...), le prestataire est choisi par le Vaisseau après mise en concurrence. La prestation retenue est celle qui est économiquement la plus avantageuse pour le client. Toute heure entamée est due, quelle que soit la prestation. Toutes les prestations alimentaires dépendent de la mercuriale de la cafétéria.	Prestations assumées		
	Directement par le Vaisseau sous réserve de disponibilité des moyens en personnel et logistique nécessaires		Par un prestataire externe ou fournisseur externe
	Tarif HT	Tarif TTC (pour information)	Base de facturation
Animation scientifique (tarif / 5mn)	11,71 €	14,00 €	Frais de dossier de 33,44 € HT (40€ TTC) par contrat conclu Prix TTC facturé par le prestataire externe ou fournisseur, majoré d'un coefficient de 1.25. Droit d'entrée pour traiteur externe 250€ HT (300€ TTC)
Projection d'un film 3D (tarif / dans la limite de 35mn)	99,50 €	119,00 €	
Parcours dans le noir (tarif / heure)	105,00 €	125,58 €	
Prestation de « Père Noël » (tarif / heure)	137,96 €	165,00 €	
Prestation de maquillage festif (tarif / heure)	91,98 €	110,00 €	
Activité de Team Building – tarif forfaitaire journalier	1 667,00 €	2 000,00 €	
Mise à disposition d'un membre du personnel pour prestation commerciale, technique, d'animation ou administrative			
Semaine (tarif / heure / jour)	41,66 €	50,00 €	
Semaine (tarif / heure / nuit)	75,00 €	90,00 €	
Dimanche et jour férié (tarif / heure / jour)	66,89 €	80,00 €	
Dimanche et jour férié (tarif / heure / nuit)	100,33 €	120,00 €	
Forfait office traiteur journée (Sur base 6h de montage/démontage jour, hors nettoyage)	210,00 €	251,16 €	
Forfait office traiteur soirée (Sur base 3h de montage /démontage jour et 3h de montage/démontage nuit, hors nettoyage)	315,00 €	376,74 €	
Photocopie N&B (tarif / page)	0,17 €	0,20 €	
Transparent (tarif / page)	0,50 €	0,60 €	
Mise à disposition d'un pupitre et d'un micro en plus du micro minimum (tarif / heure)	25,08 €	30,00 €	
Mise à disposition d'un vidéoprojecteur et d'un tableau papier (tarif/ 4h)	41,81 €	50,00 €	
Bracelet d'identification (tarif unitaire)	0,37 €	0,45 €	
Forfait projection hors auditorium	340,65 €	407,41 €	
Chariot (tarif / 4h)	16,72 €	20,00 €	

Prestation de sécurité	Tarif HT	Tarif TTC
Agent de sécurité de 20h à 22h	20,61€	24,73 €
Agent de sécurité après 22h et le dimanche	21,85 €	26,22 €

Une réduction de 5, 10 ou 15% en fonction du nombre d'espace(s) loué(s) simultanément (respectivement 2, 3 ou 4) est pratiquée. Cette remise s'applique uniquement aux coûts de location d'espaces (§ VII-A et VII-B), à l'exclusion des autres prestations des § VII- C et VII-D.

Une réduction de 5, 10 ou 15% non-rétroactive est également pratiquée dans les mêmes conditions que ci-dessus pour une location d'espaces d'une durée consécutive ou répétitive de 2, 3 ou égale ou supérieure à 4 jours, programmée ou non en une seule fois sur une période glissante de 365 jours.

Une réduction de 25% non cumulable avec l'alinéa précédent est également pratiquée dans les mêmes conditions que ci-dessus pour un engagement de 4 locations annuelles minimum, signées sur une commande.

Afin de pallier la saisonnalité des ventes, ou une baisse temporaire mais sensible de l'activité de location d'espaces, des opérations promotionnelles peuvent être conduites, portant uniquement sur la prestation de location (hors personnel, hors agent de sécurité, hors traiteur / prestations alimentaires, hors nettoyage, hors prestations annexes et externes) et ne pouvant excéder 5 semaines consécutives. Ceci selon la formule suivante : Pour x prestation(s) de location de type P(1) achetée(s), y prestation(s) de location de type P(1) ou P (2) offerte(s).

La réservation de l'espace loué n'est définitive qu'après versement d'arrhes d'un montant au moins égal à 30% du coût global prévisionnel de la location sans que le montant de ces arrhes soit inférieur à celui de l'ensemble des services assurés par un ou des prestataires externes ou fournisseurs sous l'égide des services du Vaisseau.

VIII- MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS ET PRODUITS VENDUS PAR LES SERVICES DU VAISSEAU :

Outre les valeurs fiduciaires (en Euro €) et scripturales habituelles (chèques et cartes bancaires permettant les paiements en €), les contre valeurs suivantes sont acceptées en paiement des prestations et/ou produits vendus par les services du Vaisseau :

- CHEQUE CULTURE et CHEQUE LIRE émis par la Société « Le Chèque Lire » du groupe « Up » en paiement de prestations de billetterie,
- CHEQUE VACANCES émis par l'Association Nationale des Chèques vacances, en paiement de prestations de billetterie ou de restauration sur place,
- CHEQUE CADEAU émis par le Conseil Départemental du Bas-Rhin conformément au § II A ci-dessus pour les produits vendus par la boutique du Vaisseau.

=====